

## **Charte de participation SynthFest France 2027**

Vous nous avez fait part de votre souhait de contribuer au SynthFest 2027 : soyez-en remerciés! Pour que tout se passe du mieux possible, il est nécessaire que les participants et l'Association SynthFest France prennent des engagements mutuels.

### **Cette charte rassemble ces engagements mutuels :**

- L'association SynthFest France met à votre disposition un emplacement défini afin d'accueillir votre matériel et le brancher à l'alimentation secteur fournie. L'Association s'engage à respecter la dimension définie préalablement.
- Le matériel apporté par les participants devra être mis en place, branché et démonté par eux-mêmes. Sur demande des exposants, les membres de l'association SynthFest France ou ses bénévoles mandatés pourront aider à l'installation ou au démontage. Toutefois, en cas de dommage matériel occasionné par des membres de l'association ou leurs bénévoles mandatés, il ne pourra être exigé aucun dédommagement.
- Le matériel exposé est sous **votre responsabilité et votre surveillance**. L'association SynthFest France ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage ou vol survenu à votre matériel, ni d'un dommage causé à des tiers par votre matériel. Il est notamment demandé aux exposants de s'assurer de la **conformité du matériel** aux normes en vigueur. A ce titre, les participants reconnaissent par l'acceptation de la présente charte disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.
- Droit à l'image : en acceptant cette charte, le Participant accorde à l'Association SynthFest France, à ses représentants et toute personne agissant avec leur permission, photographe ou réalisateur (y compris toute entité publiant ou distribuant les images, sons ou produit fini), la permission irrévocable à le photographier, enregistrer ou filmer, dans le cadre de l'évènement SynthFest France 2027, et à exploiter sous quelque forme que ce soit les images recueillies.
- Être exposant au Synthfest induit de fait la nécessité de respect mutuel entre exposants, notamment en termes de limitation de nuisances sonores, de respect des emplacements attribués, et de visibilité offerte à tous. Tout comportement de nature à troubler la cohabitation entre exposants sera pris en charge par les organisateurs qui s'engagent à veiller au respect de tous, sans distinction d'ancienneté, d'importance de la marque, ou de statut. Un comportement contraire à l'esprit de partage et de bienveillance promu par l'association pourra amener les organisateurs à fermer un stand.

### **Informations spécifiques pour les exposants participant aux frais d'organisation :**

- La participation financière qui vous a été demandée doit être versée avant l'évènement. Ceci conditionne votre accès à l'espace qui vous a été réservé. Une facture vous sera envoyée à l'adresse de facturation demandée dans le formulaire d'inscription. Le paiement de cette facture induit l'acceptation de nos conditions générales de vente, qui seront jointes à cette facture.
- Si un créneau horaire pour effectuer une démonstration vous a été attribué, nous vous demandons d'en respecter l'horaire et la durée. Tout retard de la seule responsabilité de l'exposant pourra entraîner l'annulation ou la ré-attribution du créneau qui vous a été alloué, sans contrepartie.
- La vente de matériel neuf par les exposants est autorisée sur place.
- Nous vous demandons d'être présent sur toute la durée de l'évènement, par égard aux visiteurs du dimanche qui seraient déçus de voir les stands désertés trop tôt.

**Votre inscription comme participant au SynthFest France 2027 induit l'approbation de cette charte.** Nous

sommes à votre disposition à l'adresse [contact@synthfestrance.com](mailto:contact@synthfestrance.com)